

Valeyres-sous-Rances, le 19 mai 2009

Au Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

<p><i>Préavis no 28/09 : Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2008</i></p>

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I But

Conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, le présent préavis tendant à faire adopter le bilan et les comptes de fonctionnement de l'année 2008 est soumis à l'approbation du Conseil général.

II Préambule

L'exercice comptable 2008 est bouclé en conformité avec le budget présenté en 2007; cette année encore, les comptes de fonctionnement se réalisent avec un excédent de revenus.

Cependant, au vu du budget 2009 accepté par le Conseil général en décembre 2008 ainsi que les précisions sur les charges fixes des communes, cette situation devrait être moins favorable pour le bouclage 2009.

III Commentaires sur les comptes de fonctionnement

L'exercice 2008 est bouclé avec un excédent de revenus de Fr. 29'340.20 et a permis de procéder aux amortissements usuels de Fr 117'963.85 et extraordinaires de Fr. 127'033.80. Le montant de Fr. 106'000.- a pu être prélevé sur les divers fonds de réserves et nous avons procédé à des investissements pour Fr. 280'614.20.

Ces comptes ont été examinés et certifiés conformes par la fiduciaire OFICO qui a établi un rapport faisant partie intégrante de ce préavis.

Ils ont été contrôlés et adoptés par la Municipalité le 13 mai 2009.

IV Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances demande au Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis municipal no 28/09 relatif au bilan et comptes de fonctionnement 2008;

vu l'examen détaillé de ceux-ci;

entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

Le bilan et comptes de fonctionnement de l'année 2008 sont adoptés tel que présentés.

DECHARGE

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le syndic

La secrétaire

J.-P. Widmer

F. Turin

Annexe : Rapport de la Société fiduciaire OFICO avec commentaires sur le comptes 2008

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer